



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

pouvoir d'achat des retraités

Question au Gouvernement n° 653

Texte de la question

POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Dharréville, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. Pierre Dharréville. Madame la ministre du travail, avec le Président de la République, le Gouvernement a entamé un grand recensement des fainéants et des privilégiés. Vous avez le courage de les désigner à l'opinion publique comme les responsables d'une situation dégradée et des obstacles au développement si harmonieux du libéralisme en Europe et dans le monde !

Votre objectif n'est pas de monter nos concitoyens les uns contre les autres, en leur faisant croire que leur voisin est un nanti et réciproquement, mais de « faire en sorte que le travail paie », pour reprendre l'une de vos formules.

Sur cette liste, vous avez inscrit les retraités, cette « génération dorée qui doit se ressaisir », d'après l'un de nos collègues.

M. Pierre Cordier. Il est fort !

M. Pierre Dharréville. Vous demandez la solidarité intergénérationnelle – car ces femmes et ces hommes qui ont déjà beaucoup donné et qui donnent encore en soutenant leurs enfants, en étant aidants de leurs parents et en s'engageant dans des associations, ils doivent donner plus encore !

Vous avez décidé de prendre l'argent là où il est, dans les poches de ces 7 millions d'anciens salariés qui ont cotisé toute leur vie à la répartition solidaire pour une pension mensuelle moyenne de 1 320 euros !

M. Pierre Cordier. C'est vrai !

M. Pierre Dharréville. Car nous savons tous que les 42,7 milliards d'euros de dividendes versés cette année en France à des gens qui ont bien mérité finiront par être partagés dans la société ! Vous respectez ainsi les promesses de campagne du Président de la République, qui avait déclaré : « Pas d'allègement des pensions de retraite ! Je ne veux pas faire d'économies sur le dos de ceux qui sont à la retraite ! »

M. Fabien Di Filippo. Un mensonge de plus !

M. Pierre Dharréville. Certains ne veulent pas le comprendre : on n'allège pas les pensions, on les ponctionne ! Je crains pourtant que le pot aux roses ne soit bientôt découvert, car sur le terrain, les retraités sont en colère.

Ne pensez-vous pas que vous serez bientôt obligée, madame la ministre, de vous occuper malgré tout des actionnaires ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et FI et sur plusieurs bancs du groupe NG.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

M. Éric Straumann. Il a voté contre l'augmentation de la CSG !

M. Pierre Cordier. Il n'a pas voté le budget !

M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics. Monsieur le député, personne ne considère que les retraités sont des fainéants. Personne ne considère qu'ils n'ont pas contribué à la richesse de notre société.

En revanche, chacun partage le constat suivant : ceux qui, aujourd'hui, accèdent de bon droit à la retraite ressortissent à la génération dite des baby-boomers. Ils ont bénéficié – personne ne leur en fait ni le reproche ni le procès – du plein-emploi et de droits pour lesquels...

M. Hubert Wulfranc. Ils se sont battus !

M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État. Rassurez-vous, monsieur Wulfranc, chacun le sait.

M. Fabien Di Filippo. Vous disiez le contraire il y a trois mois ! Amnésique !

M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État. Ils ont donc bénéficié de droits pour lesquels ils se sont battus, dans un contexte de croissance économique et de plein-emploi.

Le Président de la République a annoncé au cours de sa campagne qu'il augmenterait la CSG pour tout le monde, y compris les retraités. Il a dit vouloir épargner les retraités les plus modestes, ceux dont la pension, pour une personne seule, est inférieure à 1 289 euros par mois.

M. Éric Straumann. Vous n'étiez pas d'accord, à l'époque !

M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État. Il faut garder à l'esprit, monsieur le député, que la hausse de la CSG sera intégralement compensée pour ceux qui y sont assujettis. Elle le sera dès 2018 pour 5 % des retraités et partiellement pour 34 % d'entre eux, par le biais de l'exonération de taxe d'habitation.

M. Claude Goasguen. Incroyable !

M. Sébastien Jumel. Vous ne croyez pas ce que vous dites !

M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État. En 2019, la hausse de la CSG sera intégralement compensée pour 21 % des retraités et partiellement pour 65 % d'entre eux. Au terme du processus, fixé en 2020, la hausse de la CSG aura été intégralement compensée pour 78 % des retraités qui y auront été assujettis.

M. Pierre Cordier. C'est la fiche de Darmanin !

M. Fabien Di Filippo. Vos camarades sont fiers de vous !

M. Sébastien Jumel. Ça manque de conviction !

M. Olivier Dussopt, secrétaire d'État. On peut aussi évoquer ceux qui n'y seront pas assujettis, l'augmentation du minimum vieillesse ou la généralisation du chèque énergie.

Tout cela va dans le sens d'une revalorisation du pouvoir d'achat et doit aussi s'inscrire dans le cadre de la réforme des retraites qui a vocation – je reprends ici les mots du Président de la République – à « préserver le système de retraites et le niveau des retraites ». (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe REM.*)

M. Éric Straumann. Laborieux !

M. André Chassaigne. C'est pathétique !

Données clés

Auteur : [M. Pierre Dharréville](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 653

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Action et comptes publics (M. le SE auprès du ministre)

Ministère attributaire : Action et comptes publics (M. le SE auprès du ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mars 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 mars 2018](#)